



Question concernant le loca-pass

Par **catmon**, le **13/06/2011** à **10:25**

Bonjour, Je suis propriétaire d'un logement. En janvier, février, un locataire bénéficiant du loca-pass ne m'a pas réglé les loyers. Je lui ai donc fait parvenir une lettre de relance puis une mise en demeure de payer que j'ai ensuite envoyé à la société loca-pass qui, après plusieurs relances et une longue attente, m'a remboursé. En avril, mai, le locataire de nouveau ne m'a pas réglé les loyers. J'ai donc refait la même procédure. Fin mai, j'ai téléphoné pour demander où en était mon dossier et, après une longue attente pour qu'ils recherchent celui-ci, ils me signalent que d'après l'accusé réception de la mise en demeure, les locataires auraient changé d'adresse. Il s me demandent donc, si je veux être remboursé, de faire venir un huissier pour procéder à l'état des lieux. Je suis surprise. Je ne sais même pas si le locataire a réellement quitté les lieux. Je me demande ce que je dois faire. Pouvez-vous, S.V.P., me renseigner sur la procédure à suivre dans ce cas ? D'avance merci.

Par **mimi493**, le **13/06/2011** à **13:52**

Vous devez aller voir un huissier pour faire constater l'abandon des lieux